



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Décembre 2008 - N° 75
PARUTION TRIMESTRIELLE



Photo : Marie-Françoise Grillot

Mon journal sous le bras...

Arpentant la forêt lorraine, récemment, j'ai rencontré un curieux personnage. Il marchait d'un bon pas et fredonnait quelques vers de son cru :

*«Sous le bras avoir un journal,
En soi, rien de plus banal.*

*Mais, s'il ne s'agit jamais de la Revue
Nationale de la Forêt Privée....*

Ce n'est pas normal. C'est même très mal»

- Pour quelle raison, mon ami, tenez-vous de tels propos, lui dis-je avec perplexité ?

Et lui de me mettre au parfum :

- C'est honteux, mon bon monsieur, les forestiers boudent "Forêts de France". Rendez-vous compte, pour tout le territoire, la revue n'a que 6.000 abonnés*.

- Impossible, Floréal, qui reste régional, tire à 10.000. Et croyez-moi, Floréal est lu bien qu'il soit gratuit, répondez-je vertement.

Alors le brave homme, forestier de surcroît, de me faire l'éloge de Forêts de France, édité par la Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés et distribué par abonnement annuel.

- Ne pas confondre avec "Forêt Entreprise", très technique et spécialisé, édité par le C.N.P.P.F. (Centre National Professionnel de la Propriété Forestière Privée). Je vous le garantis, "Forêts de France" est aussi une revue de qualité, tirée sur un beau papier

glacé. Cinquante pages pour une vision très éclectique de la forêt. On y trouve chaque mois toute l'actualité du monde forestier, le cours des bois, des conseils en droit et fiscalité, une ouverture à la sylviculture au moyen de fiches techniques claires et précises, des expériences sylvicoles dans les différentes régions. Elle informe des cycles de formation et d'approfondissement, donne toutes les dates des réunions de vulgarisation, fait connaître et comprendre les nouvelles mesures qui nous concerneront demain...

Vraiment je reste scié, abattu.. Ce chiffre de 6.000 abonnés me reste dans la gorge. Avec trois millions et demi de propriétaires forestiers privés répartis sur tout le territoire, dont 70.000 propriétaires à P.S.G. (Plans Simples de Gestion), 1.000.000 de forestiers passibles d'avoir concrétisé un C.B.P.S. (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles), ou un R.T.G. (Règlement Type de Gestion), ou encore un Plan Simple Volontaire de Gestion, j'apprenais sans ménagement que toute cette immense population forestière connue pour être intelligente, curieuse de s'instruire, n'était plus capable de s'intéresser à son propre journal. Certes on dit les forestiers quelque peu "radins" ! Mais de là à ne pouvoir dépenser la valeur d'une boîte de cartouches pour souscrire un abonnement annuel à "Forêts de France" et ainsi soutenir la Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés qui ne cesse de défendre leurs droits, écouter le message de leur Président qui s'adresse à eux chaque mois. Oui, vous l'avez dit, c'est incroyable. Pire, c'est scandaleux !

- Il y a des remèdes pourtant, poursuit l'homme entêté. C'est à cela que je réfléchissais en traversant la forêt : une vraie campagne de publicité orchestrée par la Fédération avec le concours de chaque département, des rappels constants auprès des adhérents qui devraient chaque année amener un nouvel abonné, une distribution massive de la revue à des endroits ciblés, à toutes les manifestations forestières, aux sessions des Chambres d'Agriculture, etc. ... Et si tous les associés des groupements forestiers étaient abonnés individuellement par le biais du gérant ? Par ailleurs, cette revue ne devrait pas se sentir si mal dans les kiosques à journaux ? On achète tant de lecture imbécile ! Assurément le prix baissera si la diffusion augmente et "Forêts de France" deviendra plus attractif. La forêt privée y trouvera son compte, croyez-moi !

- Vous m'avez convaincu, cher Monsieur, je vais prendre mon "Forêts de France" sous le bras. Je m'emploierai à le faire connaître aux forestiers de tout poil, au grand public... Vous avez raison, c'est vital !

Philippe Bernard-Michel
Vice-président du CRPF
Président de la Commission «Information
Communication Formation»

FORÊTS DE FRANCE

service abonnements : 22 rue René Boulanger
75010 Paris
☎ 01.55.56.70.93
service communication : ☎ 01.47.20.90.50

* voir plaquette Forestiers Privés de France



Au revoir !

Déjà ! 2 ans ½ c'est bien court... En effet, en arrivant parmi vous je n'imaginai pas que je devrais si vite rendre mon tablier alors que les défis à relever sont si nombreux, que les projets passionnants foisonnent, et que le "retour au réel" devrait redonner une nouvelle valeur à nos forêts.

Oui, mais c'était sans compter avec une réforme qui dès l'origine, à mon sens, s'est trompée d'objectif ; une réforme qui aurait pu -qui aurait dû- être intelligente et qui ne présente que le morne faciès de la normalisation administrative.

En cas de désaccord, il revient au directeur de se soumettre... ou se démettre, ce qui fut fait.

Malgré tout, les femmes et les hommes du C.R.P.F. sont toujours là et restent plus que jamais à votre service au-delà de ces difficultés : vous connaissez leur valeur, ils méritent votre confiance. Merci, chers collègues et amis, chers propriétaires forestiers de Lorraine et d'Alsace, de ces courtes mais bonnes années passées avec vous.

Etienne ROGER
Directeur du C.R.P.F. jusqu'au 31/12/2008.

Forêt Privée 2010 en Lorraine-Alsace

Comme annoncé dans le précédent numéro de Floréal, le gratin de la Forêt Privée lorraine et alsacienne était réuni ce 21 novembre au C.R.P.F. à Metz, pour tenter de dessiner les contours de la forêt privée de demain dans nos régions.

Ces journées ont été l'occasion de traiter quelques sujets de fond, dont nous vous livrons ici les principales conclusions.

Qui sommes-nous ?

A cette question fondamentale de l'identité, de la définition, il est répondu que le propriétaire forestier doit tendre à devenir un producteur de biens et de services doté d'un document de gestion durable (variante alsacienne : adhérent à au moins un organisme si surface < 4 ha). La notion de propriétaire n'est pas à occulter car elle est la condition nécessaire (mais non suffisante) de la vision "dynamique" définie plus haut.

Comment sommes-nous représentés ?

Cette question pose celle du rôle des syndicats. Pour la majorité, le Syndicat doit être proche du terrain et se concentrer sur ses missions propres de représentation, animation et défense des intérêts des forestiers privés. Il doit s'appuyer sur le personnel permanent des C.R.P.F. en établissant des relations claires sur la base de conventions. Certains aimeraient aller plus loin vers le service, voire la prestation. Un meilleur lien avec la Fédération, vue comme lointaine et parisienne, est souhaité pour plus d'information et de reconnaissance.

Faut-il un syndicat régional (comme, par exemple, en Franche-Comté) ? En Alsace le problème est bien sûr déjà résolu... Mais en Lorraine, les avis divergent : la Meuse et la Moselle n'y sont pas favorables, à la différence



des Vosges et de la Meurthe-et-Moselle pour qui cela permettrait de mutualiser les moyens et d'être mieux reconnus. Tous s'accordent cependant sur la nécessité d'un échelon départemental bien identifié et proche du terrain.

Quelles relations avec la coopération ?

Si ce point ne semble pas conflictuel en Alsace, en Lorraine la situation pourrait se résumer par "je t'aime, moi non plus". D'un côté, chacun ressent la nécessité de disposer d'organisations économiques fortes, capables de défendre les intérêts des producteurs dans les bouleversements à venir avec l'apparition du bois énergie et des méga-opérateurs du secteur énergétique dans la grande bataille pour la matière première.

De l'autre, la croissance des coopératives est perçue comme un éloignement du producteur sans pour autant apporter la preuve des économies d'échelle promises, avec un intérêt propre de la structure qui tend à s'éloigner de celui du producteur. Afin de régler ces possibles conflits d'intérêts, il est suggéré la mise en place d'un "comité d'éthique".

Et les C.R.P.F. dans tout cela ?

Ils souffrent en fait d'un manque d'appropriation par leurs élus, à mi-chemin entre un outil au service du syndicalisme et intrusion de l'Etat dans la forêt privée. Cela tient aussi à la composition des conseils d'administration, bien éloignée de la diversité des propriétaires qui s'intéressent à leurs forêts et qui sont les forces vives de demain. Ce sont ces propriétaires qui doivent faire l'objet des efforts du C.R.P.F., en privilégiant le travail de terrain. Les plus de 25 ha étant en gros "vulgarisés", la légitimité du C.R.P.F. comme outil de développement au service de la petite et moyenne forêt privée doit être réaffirmée.

La mission des C.R.P.F. d'appui aux organisations économiques est elle aussi ambiguë, car l'important travail réalisé à leur profit reste par nature dans l'ombre. En effet, si tout ce qui se fait de positif ou d'intéressant dans les C.R.P.F. (et il n'en manque pas : cf. Floréal n° 73) n'est jamais mis en valeur, comment s'étonner que certains en concluent à leur inutilité et veuillent les supprimer ?

Les documents de gestion durable : quel enjeu pour demain ?

Sous ce nom barbare se cachent en fait les P.S.G., les C.B.P.S. et les R.T.G. : attention, pour ces derniers, à ne pas devenir un moyen d'"autocertification" de la gestion durable dont les C.R.P.F., via leurs conseils d'administration, étaient jusqu'alors les seuls garants.

Par ailleurs la légitimité des P.S.G. doit être renforcée. Pour cela deux propositions ont été faites : extension des PSG à 10 ha, et fusion en un document unique (R.T.P.S.) des C.B.P.S. et R.T.G.

Un grand projet forestier : le regroupement du foncier.

Grâce aux documents de gestion durable, aux projets de desserte routière, aux chantiers groupés, toute une tranche de petits et moyens propriétaires a pu avoir accès aux circuits de développement forestier, à la formation et l'information indispensables. Aujourd'hui les solutions de gestion en commun ont montré leurs limites, et il faut choisir entre deux options :

- soit s'en tenir là et abandonner à son sort 20 % de la forêt privée française la plus morcelée (où dort pourtant la majorité du "bois supplémentaire" attendu par l'Etat et la filière) ;
- soit se donner les moyens d'un véritable plan de regroupement du foncier forestier, qui doit devenir une cause nationale bien identifiée et portée comme telle par la Fédération.

Refonder la ruralité

Enfin dans le cadre d'une ruralité rénovée, les relations, tant avec le monde agricole qu'avec la forêt publique, devront être revues pour optimiser les moyens et les complémentarités. Vaste programme...



Etienne ROGER - CRPF

Photos : Marie-Françoise Grillot - CRPF



Cours des bois : sombre, forcément sombre, ... mais pas tout noir

La filière-bois n'échappe pas à la règle : charpente, parquet, panneaux, tous les secteurs subissent le ralentissement de l'économie. Des baisses de prix significatives ont lieu depuis cet été, mais toutes les essences et qualités ne sont pas traitées à la même enseigne ; pour les propriétaires forestiers privés, des opportunités de circonstance existent.

Le cours des bois est de plus en plus cyclothymique : après l'euphorie de l'année dernière, la dépression ! Tous les produits forestiers sont ainsi touchés :

Faiblesse du secteur automobile et de l'industrie lourde en général, et les bois de calage n'ont plus de débouchés.

Insécurisation des revenus des ménages, et les achats de parquets et de mobilier sont remis à plus tard.

Frein sur les prêts immobiliers, constructions en panne, et l'ensemble de la filière tousse.

Seule la tonnellerie semble peu ou pas touchée : le vin serait-il le remède à la crise ?

Des sites industriels importants sont en difficulté, tels que scieries et déroulage dans le Grand-Est ; deux usines de pâte à papier, en Bavière, et en Suisse (Borregaard, rien moins que 15 % en volume des débouchés helvètes) viennent de fermer...

Mais il ne faut pas dresser le tableau avec la seule couleur noire : globalement les cours des bois s'érodent, mais on ne peut parler d'effondrement. En règle générale, le problème porte beaucoup

plus sur la fermeture des débouchés que sur les prix en eux-mêmes. Dans le détail :

Sapin-Epicéa

L'ambiance n'est évidemment pas sereine dans les scieries résineuses, et l'on parle d'une déstabilisation des mégagroupes d'Outre-Rhin. Néanmoins, les prix continuent à se maintenir.

Prix moyen pour des bois de 1 m³ : 60 à 70 € bord de route.

Chêne

la demande reste, à peu de choses près, constante sur la qualité (tonnellerie) ; en revanche, pour les chênes de qualité beaucoup plus moyenne (parquets), volumes et prix sont affectés.

Prix pour des qualités moyennes : 60 à 110 €/m³ bord de route

Hêtre

Malgré des prix déjà squelettiques, il réussit l'exploit de continuer à s'enfoncer. Aujourd'hui, on peut dire que le marché du hêtre est inexistant.

Prix pour des qualités moyennes : 40 à 50 €/m³ bord de route.

Bois de trituration

La demande se resserre de plus en plus, Stracel à Strasbourg aimant de plus en plus les déchets de scieries et Norske Skog à Golbey, les vieux papiers ! Le secteur des panneaux est directement touché par l'atonie du bâtiment et de l'ameublement.

Prix sur pied : 2-3 €/stère pour les résineux rouges et jusqu'à 6-8 €/stère pour les autres bois.

Il faut rappeler que vous pouvez consulter les tendances des ventes de bois lorrains sur Internet, grâce à l'Observatoire des prix des bois réalisé sous l'égide de la DRAF de Lorraine : srfb.draf-lorraine@agriculture.gouv.fr

Du remous chez le grand frère des forêts publiques

L'ONF met en place une ambitieuse réforme du mode de vente de ses bois : il s'agit de diminuer les ventes aux enchères en bloc et sur pied, au profit de contrats directement avec les industries, pour leur garantir une partie de leur approvisionnement. L'objectif est ainsi de commercialiser 70 % des bois des forêts domaniales lorraines par ces contrats. Cette politique bouleverse les usages, et ajoutée à la réforme structurelle de l'O.N.F. en cours, vous aboutissez à l'annulation de nombreuses ventes aux enchères.

Sachant que certaines scieries n'ont pas encore signé ces fameux contrats d'approvisionnement, on peut comprendre qu'elles cherchent du bois... en forêt privée.

Photos : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Philippe Laden - CRPF
Didier Daclin - Administrateur



Homme des bois



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Jean-Louis Gosset nouveau Président de Bois et Forêts 67

**"Plus qu'un président,
je veux être un
animateur"**

Dans la présentation de son "cursus" forestier, Jean-Louis Gosset souligne sa double "régionalité" : propriétaire côté Vosges-Est (Alsace) et côté Vosges-Ouest (Lorraine). Il dit être "à califourchon sur la ligne bleue". Cependant, comme il vient d'être nommé à la présidence de "Bois et Forêts 67", de façon très partielle nous occuperons cette dualité et nous pencherons résolument vers le Bas-Rhin et son groupement.

Vous êtes adhérent et administrateur du Groupement de sylviculteurs du Bas-Rhin "Bois et Forêts 67" depuis près de 25 ans, qu'est-ce qui vous a amené à en prendre la présidence en août dernier ?

Hubert Ott a été président pendant 18 ans. Depuis 3 ans déjà, il souhaitait quitter ce poste qu'il a occupé de façon remarquable. En guise de remerciements pour tout ce qu'il a fait, et après concertation avec les administrateurs, j'ai accepté de le "soulager" et de prendre sa place. Auparavant, j'ai demandé à bien cerner la

tâche et ce qu'elle implique. Plus qu'un président, je veux être un animateur, un manager, qui agira au mieux dans le tsunami que traverse actuellement la forêt. Et cela, bien sûr, je le ferai en synergie avec Forêt Privée d'Alsace qui réunit syndicats, groupements et coopératives.

Bois et Forêts 67 : des services... et des hommes

Nos principales actions sont la formation et l'information, l'amélioration du foncier, la mobilisation des bois en micro-propriété et le conseil individuel.

Jean-Louis Besson, notre directeur, est le "chêne seigneurial", l'incontournable. Il a ouvert toutes les portes. Je suis bouche bée devant sa capacité de travail. Il a toujours su anticiper les techniques et les actions d'avenir.

Nous avons plus de 400 adhérents. Notre équipe est très performante : Marc Debus sur le foncier, Claude Hoh le "vulgarisateur", qui est aussi l'animateur des projets concertés, et Valentin Mann sur la mobilisation des bois. Avec la Chambre d'Agriculture 67, nous avons un soutien déterminant. La proximité avec le C.R.P.F. est importante et beaucoup de nos actions sont menées conjointement.

Que signifie pour vous être «sylviculteur» ?

J'ai eu la chance de rencontrer Jean Braud et Gérard Armand. Ils dégageaient une telle chaleur humaine, une telle passion, qu'ils m'ont donné l'envie de faire partie de la grande famille de la forêt... Leur savoir me "scotchait".

Grâce à eux, j'ai beaucoup planté : merisier, noyer, orme, alisier, peuplier,... Ils m'ont appris à regarder les arbres, à imaginer ce qu'ils seront dans 30, 40 ans. Et cette vision m'a permis de les comprendre, de les éduquer, de corriger les petits défauts de la nature.

Etre sylviculteur c'est gérer, entretenir et bien sûr produire. Cette notion de production, il faut absolument qu'elle soit intégrée dans notre philosophie.

Il faut aussi être conscient que le bois est une usine qui fabrique de l'énergie, une énergie qui se régénère. Chaque forêt produit, en moyenne, 8 m³/ha/an. La potentialité est énorme et notre devoir est de l'améliorer.

En Alsace, la surface moyenne des 86.000 propriétaires est de 0,80 ha... Ce seul chiffre traduit tout le problème du morcellement... Vous n'y êtes pas insensible puisque vous êtes un 'stakhanoviste' du regroupement foncier : 120 actes notariés pour atteindre enfin 4 ha...

128 actes exactement : à Obernai j'ai grignoté sur d'anciennes vignes pour arriver à 4 ha. Résultat : c'est plus un arboretum qu'une "vraie forêt" mais j'ai réussi. L'amélioration du foncier est capitale pour la mobilisation des bois. Nous recevons l'appui très précieux du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin qui favorisent l'agrandissement de l'unité de gestion. Le montant de la prime varie de 280 à 800 €. Dans ce cadre, Bois et Forêts 67 encourage la gestion durable par l'adhésion aux C.B.P.S. Il anime aussi, avec succès, une vingtaine de bourses foncières forestières.

Vous êtes dans un groupe de travail "changements climatiques" : quelle est votre analyse des incidences de ce phénomène sur nos forêts ?

Nous tentons de cerner le comportement des essences. Les mélèzes ont pris plus d'1,50 m cette année mais on note une forte mortalité des peupliers dans le Ried. On dit aussi de ne plus planter d'épicéa en dessous de 600 m ... Tout cela interpelle forcément. En 10 ans, la température moyenne annuelle s'est élevée d'1,2° : cela dépasse les prévisions des scientifiques. Il est urgent que les recherches progressent et que leurs résultats soient intégrés en sylviculture.

J'ai 63 ans, je plante depuis des années, je sais que je ne récolterai jamais... mais j'espère que l'évolution climatique permettra à mes petits-enfants de le faire...

Vous avez récemment travaillé avec les responsables forestiers de Lorraine-Alsace sur le thème "Forêt Privée 2010". Qu'en avez-vous retiré ?

Nous devons être en mesure de "produire plus et mieux", de passer d'une récolte de 60 à 72 millions de m³/an. Cela tout en intégrant la notion de gestion durable... C'est un magnifique challenge...



Mélange d'essences en forêt : effet de mode ou réel atout ?

Après les vagues de plantations mono-spécifiques d'après guerre, l'heure est aux plantations et forêts mélangées. Cette évolution découle des leçons sylvicoles du passé et des attentes de nos concitoyens. Tous les documents de gestion forestière intègrent aujourd'hui la nécessité de diversifier les peuplements. Cependant, les questions techniques et économiques demeurent nombreuses.

Quels sont les avantages et les inconvénients des mélanges, comment mélanger, à quelle échelle, quelles associations d'essences choisir, comment utiliser au mieux le recré naturel, pour quels bénéfices ?

C'est sur ces interrogations que chercheurs et gestionnaires forestiers se sont penchés lors d'un colloque qui s'est tenu en juin dernier à Champenoux, en Meurthe-et-Moselle. Le texte qui suit s'inspire très largement des conclusions de cet événement.

Un peu de sémantique

Avant de parler de peuplement mélangé, il faut au préalable en donner une définition. Pour l'Inventaire Forestier National (I.F.N.), une forêt est mélangée si l'essence prépondérante ne représente pas plus de 75 % du couvert libre (soit au moins 25 % composés d'une ou plusieurs autres essences). Le gestionnaire retient, quant à lui, le seuil de 80 % en surface terrière.

Le mélange peut s'organiser de différentes façons : pied à pied, par lignes, par bouquets, par parquets. Il peut se situer dans une seule strate (cas des peuplements réguliers), ou dans des strates différentes (taillis-sous-futaie, futaie irrégulière).

Enfin, le mélange peut être transitoire (dans un peuplement, on récoltera les essences à croissance rapide ou présentant des risques sanitaires avant les autres, par exemple frêne-chênes), ou permanent (les essences ont le même âge de récolte, par exemple, sapin-hêtre).

Une évolution naturelle

Les peuplements mélangés sont très présents en France : plus de la moitié de la surface des forêts françaises et jusqu'à 60 % de la surface dans les Vosges (chiffres I.F.N. 2005).

Les observations des évolutions naturelles après une destruction du couvert forestier (feu ou tempête) montrent une succession naturelle d'essences de tempérament très différent : tout d'abord apparaissent les pionnières (bouleaux, saules, aulnes), puis les post-pionnières (pins, chênes, érables) et enfin les essences dites terminales (hêtre, sapin, épicéa). Au cours de la vie de la parcelle, le mélange évolue constamment en fonction de la lumière et de la nourriture du sol disponible. Il devient plus stable à la fin du cycle avec les essences terminales.

Des avantages certains, des inconvénients à prendre en considération et des questions en suspens

▼ mélange et résistance au vent

L'analyse des dégâts de tempête n'a pas permis de mettre en évidence une résistance accrue des peuplements mélangés par rapport aux peuplements purs. En revanche, on a constaté une meilleure capacité de la forêt à se "refaire" (résilience) lorsque les peuplements étaient diversifiés.

En fait, la résistance d'un peuplement est d'abord fonction de la hauteur des arbres et des essences qui le composent. Ainsi si l'on veut constituer un peuplement stable, il faut privilégier des essences stables, ou au moins en introduire dans le mélange, et éviter des peuplements élancés et déséquilibrés.

Autre leçon de 1999, les effets de lisière qui aggravent les dégâts à l'intérieur des peuplements : le vent vient buter contre la lisière et "rebondit" avec un phénomène d'accélération. La lisière résiste car elle est habituée aux vents, mais le peuplement s'écroule car il est moins stable et subit un vent plus violent. Une des applications pratiques de cette observation est qu'il est préférable d'éviter des mélanges feuillus-résineux sous forme de grands parquets (plusieurs fois la hauteur des peuplements) car en hiver, le vent "descend" dans les zones feuillues défeuillées et vient buter sur les lisières créées par les résineux. Les trouées importantes ont évidemment les mêmes conséquences.

Classement des essences en fonction de leur résistance au vent

(Renaud et Hervé 2005, Colin et al. 2007, Renaud 2001)

Par ordre croissant de résistance :

- Peuplier, Tremble
- < Epicéa < Douglas < Pin sylvestre
- < Chataignier < Laricio < Pin noir
- < Merisier < Hêtre < Bouleau
- < Sapin < Grandis
- < Sessile < Pédonculé
- < Charme < Frêne

▼ mélange et résistance aux attaques d'insectes ravageurs

L'INRA a procédé à une compilation des nombreuses études disponibles relatives aux effets des mélanges sur la résistance aux insectes ravageurs. Les résultats sont éloquentes : dans 80 % des cas, l'effet bénéfique des mélanges est démontré. Plusieurs explications sont avancées.

En premier lieu, le fait de mélanger crée des barrières entre les insectes et leurs arbres cibles. En effet, les insectes utilisent des signaux visuels ou olfactifs pour repérer leur "proie". Le fait d'introduire des arbres peu intéressants pour les insectes les perturbe dans leur recherche.

En second lieu, les arbres du mélange peuvent abriter des insectes prédateurs de nos ravageurs forestiers. Un des exemples les plus connus est le clairon fourmilier, prédateur du scolyte de l'épicéa, dont la larve ne peut finir son cycle que dans des arbres à écorce épaisse.





Photo : Cyril Vitu - CRPF

Dans ce cas, un mélange pin-épicéa est bénéfique. Dans certains cas, le mélange peut avoir des impacts négatifs. C'est le cas notamment lorsque des insectes polyphages attaquent un peuplement car une essence très appétante les y attire. Après avoir attaqué cette essence, les insectes s'attaquent au reste du peuplement. On peut également citer les mélanges favorables aux maladies alternantes, comme les rouilles des peupliers : il est impératif d'éviter les mélanges mélèze-peuplier, car la maladie a besoin des deux essences pour effectuer son cycle de développement.

▼ **mélange et changements climatiques**

Autre préoccupation majeure des forestiers : comment anticiper les changements climatiques ? Les scientifiques nous annoncent des modifications de température et de répartition des précipitations, et donc des conditions de croissance des essences. S'il est trop tôt pour préconiser des essences différentes de celles présentes dans notre région, il est en revanche fortement recommandé de réaliser des mélanges pour diversifier les peuplements et ainsi réduire l'impact en cas de dépérissement de l'une ou l'autre des essences du peuplement et pour faciliter la cicatrization de la forêt. D'autres mesures importantes, comme l'adaptation des essences à la station et la pratique d'une sylviculture dynamique, sont également conseillées.

▼ **mélange et fonctionnement de l'écosystème**

Différentes recherches ont été menées sur la diversité de la flore, de la faune, ou encore sur la vitesse de décomposition des litières dans les peuplements mélangés. A ce jour, il est difficile de tirer des conclusions définitives car les résultats obtenus ne montrent pas

systématiquement d'effet améliorant du mélange. Cependant, toutes les niches écologiques n'ont pas été étudiées et les effets de la sylviculture et de la station forestière sont souvent prépondérants. Les études en cours et à venir devraient compléter nos connaissances.

▼ **mélange et aspects économiques**

S'il est un aspect discuté de l'intérêt du mélange, c'est bien celui-là. Entre les partisans de la monoculture et les adeptes du "tout mélange", les discussions sont animées. Essayons d'analyser les avantages et inconvénients de chaque technique et de dégager, sinon un consensus, du moins des pistes de réflexion. Tout d'abord, plusieurs constats :

- les écosystèmes sont souvent naturellement mélangés,
- les stations forestières déterminent des dynamiques naturelles très diverses : certains milieux sont très favorables au mélange, d'autres beaucoup moins,
- il est très difficile et donc coûteux de lutter contre la dynamique naturelle,
- les mélanges ont des répercussions positives et négatives sur l'aspect économique.

Des avantages :

- réduction des risques de perte totale du peuplement (ex : scolyte dans de l'épicéa ou rouille sur du peuplier),
- diminution des risques économiques : l'analyse des marchés sur les années écoulées a permis de mettre en évidence que les essences connaissent des fortunes diverses au cours du temps. Ainsi, le chêne est actuellement demandé par les industriels tandis que le hêtre traverse une période difficile. Il y a 10 ans, la situation était inverse. La diversification permet de pallier cet inconvénient d'inadéquation d'une offre par rapport à la demande, que ce soit pour le propriétaire ou pour les industriels.
- effet "pépité" pour certaines essences (alisier, merisier, érable ondé,...),
- fourniture gratuite d'accompagnement ou de plants lors de renouvellement,
- production d'aménités : paysage, qualité des eaux,... même si pour l'heure, cette valeur ajoutée ne bénéficie pas directement au propriétaire.

Des inconvénients :

- complexité d'installation des dispositifs et de dosage du mélange,
- difficultés de suivi, spécialement en présence d'essences à tempérament et âge d'exploitabilité différents,
- complications lors de l'exploitation, notamment en cas de tempête où tous les bois sont enchevêtrés, ou de mécanisation si le mélange n'est pas suffisamment réfléchi (installation du mélange, desserte, pente,...)
- hétérogénéité des lots de bois qui peut être pénalisante selon les essences,
- présence d'essences moins productives dans le mélange (perte de revenu ?)

On le voit, les arguments ne manquent pas dans les deux camps. Si prendre le risque de grandes monocultures ne paraît pas raisonnable, mélanger à tout va sans réflexion peut également conduire à des situations délicates. Finalement, c'est dans les choix des techniques de mélange que doit pouvoir être trouvé un compromis : ce sera l'objet de la suite de cet article dans le prochain numéro de Floréal.

Cyril Vitu - CRPF

Nota : les contenus des interventions et le nom des participants aux Ateliers Regefor 2007 sur les mélanges d'essences sont consultables sur le site de GipEcofor.



Arbre au vert

Le douglas en liberté

Le douglas est un arbre qui ne laisse pas indifférent. Largement adopté par les sylviculteurs du Grand Massif Central dès les années 50 et surtout 60-70, il reste encore très méconnu dans le Nord-Est de la France, où il a longtemps été regardé un peu de haut : comment ce curieux résineux rouge pourrait-il être comparable au Sapin des Vosges ou à l'Epicéa dont les scieurs sont si friands ?

Pourtant, la tempête de 1999 a montré l'engouement des forestiers du massif vosgien pour cette essence qui, si elle n'atteint pas comme en Limousin les 90 %, figure en bonne place parmi les essences choisies pour la reconstitution des forêts sinistrées. Et l'on sent que le douglas allume désormais dans l'œil du forestier vosgien ou alsacien, la même étincelle d'intérêt que celle déjà bien identifiée sur le plateau de Millevaches, le Morvan, le Beaujolais, ou les Monts de Lacaune.

Votre dernier Floréal (à compter, à n'en pas douter, au rang des revues forestières réputées) relatait d'ailleurs, dans "Une journée pleine de surprises", les discussions passionnées tenues il y a quelques mois dans le Haut-Rhin. La conclusion, presque sans appel, militait en faveur d'une sylviculture de long terme, avec le désormais bien connu modèle de la forêt de Fribourg en Brisgau, dans la Forêt Noire visible sur l'autre rive du Rhin...



Photo : Philippe Laden - CRPF

Deux témoignages

Hélas, ici plus qu'ailleurs, il faut se méfier des idées trop simples, dans un sens ou dans un autre. Le douglas est une essence trop exceptionnelle pour se laisser enfermer dans tel ou tel cadre sylvicole plus ou moins étroit. Essayons donc de prendre un peu de hauteur, à partir de divers témoignages glanés dans des revues forestières récentes, que j'espère n'avoir pas trop trahis en tentant de les résumer.

Forêt-Entreprise novembre 2008

M. Bouthillon, sylviculteur dans la Creuse, gère le domaine de Bel-Air qui est une douglasaie de 400 ha, avec une gestion simplifiée dans un but de transmission du patrimoine.

Son choix : coupe rase systématique de 2 ha par an, suivie immédiatement de replantation à 1.100 plants/ha, dépressage intensif (1 sur 2), première éclaircie, élagage à 6 m de 150 tiges/ha, deuxième éclaircie, et coupe rase à 45 ans du peuplement à densité finale (300-350 tiges/ha), avec un volume unitaire moyen de plus de 2 m³.

Comment voit-il la suite ? Abaissement de la distance de plantation, intensification des interventions.

Le Bois International du 1^{er} novembre 2008

M. Gautier, sylviculteur dans l'Orne, a construit en 50 ans, par acquisitions successives de landes auprès de 50 propriétaires, une forêt de 450 ha essentiellement constituée de douglas, qu'il appelle d'ailleurs ses "cathédrales de l'environnement".

Son choix : plantation à faible densité (300 à 500 plants/ha) de plants de bonne qualité (pépinière interne), régénération naturelle des peuplements adultes, élagage systématique précoce jusqu'à 6 mètres en plusieurs passes, éclaircies fréquentes et régulières, arbre-objectif d'au moins 3 m³ en 50-55 ans. "Après coupe finale, la marge brute est triplée dans les parcelles à 500-800 plants/ha en 1953 par rapport à celles plantées à 1600 plants/ha la même année."

Entre les deux, qui a raison ?

Cherchant une troisième voie, nous trouvons deux articles successifs parus début 2008 dans "La Forêt Privée" (Max Bruciamacchie dans le n° 299 et Jacques Poncelet dans le n° 300), qui appellent de leurs vœux la production de gros bois de douglas sur une longue période, parfois supérieure à 100 ans ; le premier dans un système de futaie irrégulière, le deuxième en futaie régulière. L'un comme l'autre présentent l'idée séduisante pour un forestier qu'il est plus rentable de produire des douglas en 100-120 ans, notamment en s'appuyant sur le fait reconnu que même à ces âges-là, l'accroissement courant du douglas ne faiblit pas ! Et qu'on évite des frais de replantation, il est vrai onéreux.

Oui, mais les calculs demandent à être vus de près ; Jacques Poncelet affirme, tout comme les gestionnaires de la forêt communale de Fribourg, que l'on peut vendre les plus grosses et les plus belles qualités de douglas à 180 voire 300 €/m³ !



Photo : Etienne Roger - CRPF

Que ce type de prix soit atteint, sur de petits volumes, sur des marchés de niches, par des fournisseurs significatifs ayant la chance de bénéficier de conditions favorables et d'une qualité irréprochable, c'est possible.

Que l'on se serve de ces exemples pour inciter le sylviculteur à prolonger démesurément ses termes ou diamètres d'exploitabilité, est-ce bien raisonnable ? En vente publique, les très beaux douglas dépassent rarement les 80 et exceptionnellement les 100 €/m³.

Dès lors, de tels choix relèvent davantage du pari ou de la conviction esthétique -avec le risque que représente le maintien prolongé sur pied d'un capital élevé- que de la gestion économique.

De plus en ces temps de changements climatiques, il faut rester prudent : des sylvicultures ayant montré leurs performances en plaine ou collines, seront-elles toujours possibles si la disponibilité en eau devient plus faible ou plus irrégulière ?

Voilà pourquoi la majorité des sylviculteurs comme vous et moi continuera sans doute à produire des douglas moins extraordinaires, mais néanmoins bien valables, en 45, 55 ou 70 ans.

L'important, comme le rappelle Pierre Chavet quelques numéros plus tard, toujours dans "La Forêt Privée" (n° 302) est de prendre ses décisions avec tolérance (et, ajouterais-je pragmatisme) et non avec dogmatisme...

Pragmatisme que permet justement l'exceptionnelle adaptabilité du douglas.

Vous voulez des gros arbres ? C'est bien ! Des petits ? C'est bien aussi ! Les élaguer ? Tant mieux ! Ne pas les élaguer ? Ils se vendront quand même ! Replanter ? Sans problème ! Régénérer naturellement ? Cela marchera aussi ! Les conduire denses ? Parfait ! Vous préférez les faibles densités ? C'est possible aussi !

Ainsi, amis sylviculteurs, le douglas nous donne une leçon de liberté : plus qu'un autre, cet arbre vous permet de mener une sylviculture à votre image, loin de tout système ou schéma préétabli par "ceux qui savent". Avec le douglas, vous avez droit à l'erreur, droit à l'expérimentation, droit à la découverte. En ces temps un peu tristes de pensée unique, réalisons quelle chance précieuse nous avons de disposer dans nos forêts, d'un des derniers espaces de liberté !

Etienne ROGER
Directeur du CRPF

et au plan personnel, gestionnaire de 2 groupements forestiers, représentant la 4^{ème} génération d'une famille de "douglasiculteurs" en Corrèze.



Autour de nous...

Noël SPITZ, le dernier des SERFOB de Lorraine



Photos : Cyril Vitu - CRPF

Depuis 4 ans, Noël SPITZ est Chef du Serfob de Lorraine, c'est-à-dire chef du service Forêt-Bois au sein de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Lorraine (D.R.A.F.). Il coordonne la politique forestière de l'Etat et représente le Préfet de Région au Conseil d'Administration du C.R.P.F. A l'occasion de son départ, -et de la suppression du SE.R.FO.B.-, il nous explique les évolutions à venir dans les services de l'Etat et donne sa vision des grands enjeux de la Forêt Privée.

Quelles sont les grandes lignes du chantier de la réforme de l'Etat en Régions ?

Il y a deux grandes idées qui sous-tendent cette réforme :

- la simplification ; on passe ainsi de 25 directions régionales à 8,
- l'efficacité, avec un lien plus direct qu'aujourd'hui entre l'échelon régional et l'échelon départemental.

La D.R.A.A.F. (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) sera l'une des 8 directions régionales, et pourra mieux décliner en Région, la politique du Ministère de l'Agriculture avec les personnels des Directions Départementales des Territoires (issues notamment de la fusion des D.D.E. et des D.D.A.F.) et les services vétérinaires.

Avec la disparition du Serfob, est-ce à dire que l'Etat se désengage de la forêt ?

Que la D.R.A.A.F. soit l'une des 8 directions régionales, ce n'était pas gagné d'avance ! Et la lettre "F" veut bien dire "Forêt". En matière forestière, l'Etat doit être capable de garder la compétence pour appréhender les enjeux, et impulser une politique. Il doit aussi assurer sa fonction régaliennne de contrôle.

Ces missions seront effectuées désormais dans le cadre du S.R.E.T.E. (Service Régional de l'Economie, des Territoires et de l'Environnement). C'est Yann Dacquay qui prend les rênes de ce service en s'appuyant sur les personnels forestiers en place.

Depuis 4 ans que nous travaillons ensemble, comment avez-vous perçu le monde de la Forêt Privée ?

Jusqu'alors, j'avais travaillé dans le monde agricole. Dès ma prise de fonction, j'ai été frappé par le respect envers l'Administration. C'est extrêmement agréable, sauf bien sûr, quand cela empêche d'avancer : la confrontation des idées peut être productive.

De manière générale, les propriétaires forestiers sont des gens passionnés, tellement amoureux de leurs arbres qu'ils hésitent à les couper. Et en corollaire, la forêt abordée sous l'angle économique ne fait pas débat : je n'ai jamais entendu un propriétaire forestier présenter la rentabilité de sa forêt ! C'est probablement de la pudeur, mais c'est étonnant.

Quel est selon vous le grand enjeu de la Forêt Privée ?

C'est très simple, il faut que les propriétaires forestiers récoltent plus qu'ils ne le font aujourd'hui. Je vous rappelle que sur le plan national, on ne récolte en France que 60 % de l'accroissement toutes propriétés confondues (même si en Lorraine on est au-delà). Cela signifie qu'il faut cibler les aides vers les producteurs forestiers et non les saupoudrer sur tous les propriétaires. Il faut donc être capable de distinguer les uns des autres et pour cela, les documents de gestion, comme les plans simples de gestion ou les codes de bonnes pratiques sylvicoles devraient être des outils précieux ! Nous devons contrôler les propriétaires susceptibles de faire des coupes abusives, mais il faudrait également des mesures beaucoup plus incitatives auprès des propriétaires passifs. A-t-on les moyens de "mettre le paquet" pour aider les propriétaires forestiers à se professionnaliser ?

Une question plus personnelle : que devenez-vous ?

Je prends en charge, à la D.R.A.A.F. de Lorraine, un autre service chargé des statistiques, des études, et de l'évaluation des politiques publiques. J'aurai donc toujours l'occasion d'avoir des échanges avec le monde forestier, et le C.R.P.F. en particulier.

Et pour terminer, je voudrais souligner l'esprit d'équipe du personnel du C.R.P.F., manière de faire un clin d'œil à ceux avec qui j'ai travaillé.

Interview réalisée par Philippe Laden et Etienne Roger - CRPF



Au coin du bois

Propriétaires de forêts : un nouveau cycle FOGEFOR de Lorraine-Alsace (FOrmation à la GEstion FORestière) organisé, pour vous, en 2009/2010

Propriétaires et futurs propriétaires forestiers qui disposez de peu de temps pour vous occuper de votre forêt, le cycle de formation FOGEFOR vous est destiné.

Au cours de 8 journées, réparties sur 14 mois, vous pourrez acquérir un ensemble d'informations nécessaires à la bonne gestion de votre forêt. Les thèmes abordés, en salle et sur le terrain, vous éclaireront sur les différents aspects de la conduite de vos bois.

Cette formation, organisée par l'Union Forestière de l'Est (U.F.E.) et coordonnée par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace (C.R.P.F.) pour la 3^{ème} fois en 6 ans, sera assurée par des professionnels, des ingénieurs, des techniciens spécialistes de la forêt.

| | |
|----------------------------|--|
| Samedi 25 avril 2009 | Présentation de la formation La forêt, l'arbre et son cycle Sol climat, végétation |
| Samedi 16 mai 2009 | Les différents types de peuplements La reconnaissance des essences |
| Vendredi 12 juin 2009 | Les aspects de réglementation Les documents de gestion La fiscalité et les aides |
| Vendredi 11 septembre 2009 | La sylviculture des résineux La conduite des peuplements |
| Samedi 10 octobre 2009 | La sylviculture des feuillus La conduite des peuplements |
| Samedi 7 novembre 2009 | 10 ans après la tempête (Journée ouverte à tous les Fogefor) |
| Samedi 10 avril 2010 | Le cubage, l'estimation et la vente des bois |
| Vendredi 7 mai 2010 | L'aspect environnemental Les zones réglementées : N 2000, Znieff,... |



Photos : Antoine Methia

Lieu : Nancy et Meurthe-et-Moselle

Montant de la participation :

150 Euros ou 100 Euros (prix spécial "étudiant" ou "famille")

Inscrivez-vous dès maintenant auprès de :

Union Forestière de l'Est - Section Fogefor
11, rue de la Commanderie - 54000 Nancy

Pour tous renseignements :

Marie-Françoise Grillot au 03.83.90.11.67 ou 03.83.90.10.70



"La formation est la pierre angulaire de toute gestion forestière"

Marie-Alix de Sars,

Présidente de la section Fogefor pour la Lorraine et l'Alsace

**«Rencontrons-nous»
saison 8 s'achève !**

Débuté en mars en Meurthe-et-Moselle sur les traces de plantations par bandes, clos en novembre dans le Haut-Rhin en griffant des peuplements irréguliers, le programme "Rencontrons-nous" 2008 a bien voyagé. Il a emmené les participants dans les 6 départements de Lorraine-Alsace à la rencontre de chênes à merrains, de gros douglas, ou encore faire connaissance avec la biodiversité ou l'équilibre forêt-gibier, au choix.

13 réunions, 492 personnes, ce qui nous fait une moyenne de 38 participants par réunion. Sans compter la journée de la forêt privée qui a rassemblé à elle toute seule en septembre, 600 propriétaires dans les Vosges.

Vous trouverez, accompagnant ce Floreal, nos rendez-vous 2009.

Anne Madesclaire - CRPF





De feuilles en aiguilles

Lorraine-Alsace

Départ d'Etienne Roger

Après presque 2 ans 1/2 à la Direction du C.R.P.F., Etienne Roger n'a pas souhaité rester dans le cadre du futur établissement national unique de la forêt privée.

Il rejoint au 1^{er} janvier 2009 le Conseil Général de Vendée, où il sera Directeur Général Adjoint chargé de l'Environnement et de l'Aménagement.

Le personnel le regrette déjà, mais accepte de le laisser partir sur un petit air de violoncelle !

Lorraine

Ça bouge à Forêts et Bois de l'Est

Sébastien Fernoux, qui était en poste à Forêts et Bois de l'Est dans le Jura, arrive en Lorraine. Il remplace Vincent Jeandel sur le secteur du Nord Lorraine.

Arnaud Guey, basé à Vesoul, est nommé responsable de la commercialisation des feuillus sur les 3 régions. Il devra conforter les marchés existants et en trouver de nouveaux.

Un bébé plein d'énergie

Benoît Fritsch, responsable Bois Energie à Forêts et Bois de l'Est, vient d'être papa d'un petit Baptiste.

Toutes nos félicitations ainsi qu'à Céline, l'heureuse maman.

Meurthe-et-Moselle

Un nouveau président à l'A.F. Petitmont et Environs

Lors de la dernière assemblée générale de l'Association Forestière de Petitmont, Jean-Claude Freismuth a demandé à être relevé de la fonction de Président qu'il assumait depuis la création de l'association, il y a... 30 ans ! C'est René Acrement (que nous présenterons dans le prochain Floréal) qui le remplace.

Nos remerciements les plus sincères à Jean-Claude Freismuth pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés à la forêt.

Meuse

Frédéric Cordier rejoint l'O.N.F.

Le 30 novembre 2008, Frédéric Cordier a quitté le poste de technicien de la Chambre d'Agriculture de la Meuse, mis à disposition du Gedefor 55. Il rejoint l'Office National des Forêts en tant que technicien opérationnel sur la Forêt Domaniale de Beaulieu-en-Argonne (55). Frédéric était en Forêt Privée depuis longtemps : Groupement du Nord Lorraine en Moselle, G.P.F. du Plateau Lorrain en Meurthe-et-Moselle, puis la Meuse.

C'est dire si les relations qu'il a nouées avec les propriétaires et avec ses collègues des différents départements sont riches et nombreuses...

Nous lui souhaitons que la forêt publique lui apporte toutes les satisfactions qu'il mérite !

Une nouvelle direction au Conseil Général de la Meuse

Daniel Bedelem, après avoir été à la D.D.A.F. des Vosges et au Ministère de l'Environnement à Paris, prend la tête d'une nouvelle Direction de "l'aménagement et du développement durable", regroupant agriculture, forêt, environnement, aménagement foncier et énergie nouvelle.

Moselle

L'Association des communes forestières de Moselle intègre l'Union Régionale des communes forestières de Lorraine

Le 22 novembre à Saint-Avold s'est tenue une réunion organisée par l'Union régionale des communes forestières de Lorraine (Uracofor), durant laquelle la Moselle, initialement liée à l'Alsace, a rejoint les trois autres départements de Lorraine.

"L'union étendue aux 4 départements offre une meilleure défense des intérêts de chacun des adhérents au niveau du conseil général, conseil régional, administration et préfecture", précise le président de l'Uracofor, Jean-Marie Haraux.

Vosges

Changement de Direction à la Chambre d'Agriculture

C'est Anne-Marie Vieu qui succède à Brice Pourchet au poste de directeur de la Chambre d'Agriculture des Vosges. Anne-Marie Vieu était, depuis plusieurs années la Directrice de l'Agriculture, de la Forêt et des Industries Agro-Alimentaires à la Région Lorraine, qui entretient de longue date un partenariat fructueux avec la Forêt Privée.

Service forestier à la D.D.A.F.

Dans le cadre de la fusion D.D.A.F./D.D.E., Louis-Didier Moret quitte la cellule environnement pour rejoindre le service d'économie agricole et forestier. Il devient chef du bureau forêt.

Le bois, nouveau pétrole vert ?

Un colloque international, organisé par le Pôle de Compétitivité Fibres Grand Est, sur le thème "valorisation chimique et biochimique du bois : solutions pour des matériaux alternatifs et de nouveaux produits" aura lieu les 3 et 4 février 2009 à Epinal. Le programme détaillé est accessible sur www.polefibres.fr.



La Rédaction et l'ensemble du personnel du C.R.P.F. souhaitent à tous les lecteurs une bonne et heureuse Année 2009

SOMMAIRE

Edito : p 1

Actualité :

Forêt Privée 2010 en Lorraine-Alsace
L'au revoir d'Etienne Roger p 2-3

Economie : Cours des bois

Sombre, forcément sombre,... mais pas tout noir..... p 4

Homme des bois : Jean-Louis Gosset

« Plus qu'un Président, je veux être un animateur » p 5

Technique : Mélange d'essences en forêt :

Effet de mode ou réel atout ? p 6-7

Arbre au vert : Le Douglas en liberté

Pragmatisme, plutôt que dogmatisme p 8-9

Autour de Nous : Noël Spitz

Le dernier des Serfob de Lorraine p 10

Au coin du bois :

Fogefor 2009 et Rencontres-nous 2008..... p 11

De feuilles en aiguilles :

Nos brèves..... p 12

Supplément :

Programme « Rencontres-nous » 2009


Bas-Rhin

Bois et Forêts 67

Valentin Mann est le nouveau technicien de Bois et Forêts 67. Il est en charge de la prospection, des visites-conseils et de la mobilisation du bois dans les forêts de petites et moyennes surfaces. Agé de 26 ans, ce B.T.S. de Mirecourt a auparavant travaillé dans le milieu des scieries.

Nouveau Directeur délégué à la D.D.A.F.

Xavier Céréza est le nouveau directeur délégué du Bas-Rhin, auprès du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt Jean-François Quéré, chargé notamment de la chasse dans le département.



FLOREAL
édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(t 03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Etienne Roger

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Mise en Page
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert

